

# EXAMEN DES INCIDENTS ET DES RÉSULTATS DU PROGRAMME ITSCI

Novembre 2021-Octobre 2022

## Résumé

Ce rapport est une vue d'ensemble des résultats du programme ITSCI de collaboration avec les parties prenantes au programme d'atténuation des risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda, au cours de la période de référence allant du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Le programme ITSCI possède une vaste expérience dans le soutien aux entreprises, aux gouvernements et à la société civile en matière d'identification et d'atténuation des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en minerais 3T. En juin 2023, il a été confirmé que le programme était pleinement aligné avec les Lignes directrices de l'OCDE et le devoir de diligence des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque (Lignes directrices de l'OCDE)<sup>1</sup>, et nous apportons notre soutien aux entreprises qui effectuent un devoir de diligence conformément à ces attentes.

Nos équipes sur le terrain facilitent la traçabilité afin d'identifier, de vérifier et de signaler les risques qui constituent un élément essentiel de notre système de gestion des incidents. Le mécanisme de lanceur d'alerte est également un élément essentiel du cadre de signalement des incidents. Nous communiquons les incidents tout au long de la chaîne d'approvisionnement, recommandons des mesures d'atténuation et facilitons les discussions sur les mesures d'atténuation entre les parties prenantes locales. En outre, nous assurons le suivi des mesures d'atténuation et en rendons compte.

Les principaux indicateurs de la mise en œuvre du programme ITSCI au cours de la période couverte par le rapport sont présentés dans le tableau A.

Tableau A. Principaux indicateurs du programme ITSCI

INDICATEURS	2021	2022
Sites miniers suivis	2 499	2 682
Visites de sites par mois	800*	860*
Transactions minières	553 831	804 576
Appels de lanceurs d'alerte	989	603
Incidents ouverts	1 300	1 613
Incidents de niveau 1	97	159

\*Moyenne par mois ; à noter que la majorité des équipes de terrain de l'ITSCI se consacrent à la réalisation des visites sur le terrain.

Sur les 1 613 incidents ouverts au cours de la période couverte par le rapport, 159 ont été classés au niveau de gravité 1, avec une association potentielle ou confirmée avec des violations des droits de l'homme, l'implication de groupes armés non étatiques, la taxation illégale ou l'implication dans le commerce des minerais d'individus malhonnêtes appartenant à des groupes armés étatiques. Trente-cinq incidents de niveau 1 et 14 incidents de

<sup>1</sup><https://www.itsci.org/2023/06/08/second-independent-assessment-finds-itsci-fully-aligned-with-the-oecd-guidance/>

niveau 2 ont été classés dans la catégorie de « risque élevé » (High Risk)<sup>2</sup>. Ils sont pertinents au regard du rapportage auprès de la commission américaine des opérations de bourse (Securities and Exchange Commission). Le nombre total d'appels de lanceurs d'alerte a diminué de 39 % au cours de la période considérée. De nombreux facteurs influent sur le nombre d'appels de lanceurs d'alerte, tels que l'utilisation même du mécanisme de lanceurs d'alerte par les parties prenantes locales, qui échappent au contrôle de l'ITSCI. Cependant, nous considérons que la diminution n'est pas liée à un manque de connaissance du mécanisme, car les partenaires locaux ont continué à sensibiliser les populations au mécanisme par le biais de la radio, ce qui a généré un retour d'information positif parmi les communautés locales.

La majorité (61 %) des incidents relèvent de la catégorie de la chaîne de documentation (*Chain of Custody, CoC*) de l'ITSCI (l'une des cinq catégories d'incidents de l'ITSCI) et la plupart (80 %) concernent des violations de la procédure de l'ITSCI par des agents gouvernementaux. Certains incidents de la catégorie CoC relevaient de la plausibilité et ces problèmes sont relativement plus nombreux dans les lieux où la complexité et les risques sont élevés, ce qui est normal. La répartition des incidents varie au sein de chaque province, avec des disparités entre chaque zone/territoire. En termes de gravité des incidents de la catégorie CoC, la plupart (en moyenne 95 %) étaient de niveau 2 ou 3.

L'ITSCI dispose de 32 indicateurs de résultats de la gestion des incidents (annexe A), qui sont regroupés en 7 catégories à des fins de simplification. La proportion de résultats pour les 7 catégories d'incidents au cours de la période couverte par le rapport est indiquée dans le tableau B.

Tableau B. Principaux résultats de la gestion des incidents

RESULTATS AGREGES	2021	2022
Amélioration de la diligence raisonnable	42 %	40 %
Amélioration de la gouvernance et de la sécurité	16 %	15 %
Suspension ou saisie d'une mine, d'une société ou d'un minéral	1 %	1 %
Sensibilisation et médiation	19 %	22 %
Atténuation des risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité	4 %	5 %
Incident non concluant	8 %	2 %
Incident non résolu	10 %	15 %

Les résultats de la gestion des incidents sont similaires à ceux de la période précédente. Des améliorations mineures ont été observées dans les domaines de la sensibilisation et de la médiation, tandis que le pourcentage d'incidents non fondés et non résolus a diminué et augmenté de 6 % et 5 % respectivement.

L'ITSCI a pu augmenter le nombre de visites de contrôle, de réunions avec les parties prenantes et le suivi général de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques et des incidents au cours de la période de référence. Malgré cela, le pourcentage moyen d'incidents résolus (76 %) est inférieur à celui de la période précédente (81

<sup>2</sup>Contactez l'ITSCI à l'adresse [itsci@internationaltin.org](mailto:itsci@internationaltin.org) pour obtenir des informations supplémentaires sur ces incidents à haut risque. Ces informations peuvent être fournies contre rémunération et peuvent être utilisées, par exemple, pour les obligations de déclaration des minerais de conflit.

%), ce qui s'explique en partie par le fait que la résolution d'un plus grand nombre d'incidents de niveau 1 impliquait un niveau de complexité plus élevé et le fait que plusieurs parties prenantes étaient concernées au cours de la période considérée. Dans certains cas, les incidents non résolus ne signifient pas qu'aucune mesure d'atténuation a été mise en œuvre avec succès, mais indiquent que toutes les mesures d'atténuation recommandées et appropriées n'ont pas été mises en œuvre. Au Nord-Kivu, l'état de siège imposé en avril 2021 a continué d'entraver la résolution des incidents de l'ITSCI, ce qui a également contribué au taux de résolution plus faible.

---

## CONTENU

---

INTRODUCTION ET CHAMP D'APPLICATION	1
MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET D'EXAMEN DES INCIDENTS	2
Catégories	2
Niveaux de gravité	3
Statut	3
Résultats	3
NOMBRE D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION	4
INCIDENTS LIÉS À LA CATÉGORIE DE LA CHAÎNE DE DOCUMENTATION	8
RÉSULTAT SUITE AUX INCIDENTS	13
INCIDENTS À HAUT RISQUE PERTINENT POUR LE RAPPORTAGE A LA SECURITIES & EXCHANGE COMMISSION (SEC)	15
Incidents à haut risque pour la période couverte par le rapport	15
Mise à jour sur les incidents à haut risque en 2020-2021	16
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	17

---

## INTRODUCTION ET CHAMP D'APPLICATION

Le programme ITSCI aide les entreprises à mettre en œuvre les recommandations du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque (Guide OCDE) en coopérant avec les gouvernements pour mettre en œuvre la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, identifier et faciliter la résolution des risques, fournir une formation au devoir de diligence et diverses formes d'évaluation indépendante. Ce soutien aux parties prenantes permet aux chaînes d'approvisionnement 3T de mener des échanges commerciaux de manière responsable et d'éviter le financement de conflits ou le soutien aux violations des droits de l'homme, mais aussi de répondre à d'autres risques identifiés. ITSCI est une initiative de chaîne d'approvisionnement qui a récemment été confirmée par une évaluation indépendante comme étant pleinement alignée sur les lignes directrices de l'OCDE (juin 2023), y compris l'approche d'identification des risques de l'annexe II et notre réponse à ces risques<sup>3</sup>. Pour la période couverte par le présent rapport, l'ITSCI a enregistré l'exportation de plus de 25 000 tonnes métriques de concentré minéral 3T par le biais de 804 576 transactions dans la région, ainsi que par le biais de la chaîne d'approvisionnement internationale.

La présence d'équipes sur le terrain, telle que décrite dans l'annexe des lignes directrices de l'OCDE, est un élément essentiel de la diligence raisonnable. Ces équipes sont chargées de suivre et d'évaluer en permanence les risques, d'impliquer les parties prenantes locales et de faire rapport sur les mesures d'atténuation. L'ITSCI met à disposition des équipes d'experts (actuellement environ 120 personnes) dans toute la région des Grands Lacs. Ceux-ci ont effectué en moyenne 860 visites mensuelles sur les sites miniers ou auprès des entreprises afin de fournir des informations crédibles sur les risques, de prodiguer des conseils et de renforcer les capacités des entreprises de la chaîne d'approvisionnement, des coopératives, des mineurs et des autres parties prenantes.

L'ITSCI reçoit des informations sur les risques de sources multiples, notamment de ses propres équipes sur le terrain, d'agents gouvernementaux, de représentants d'entreprises, de communautés, d'organisations non gouvernementales locales et des Nations unies, entre autres. ITSCI gère également un mécanisme de signalement en RDC. Ce mécanisme comprend une ligne téléphonique gratuite permettant à quiconque de signaler des risques ou des incidents. Grâce à celle-ci, 603 appels ont été reçus l'année dernière. Le mécanisme comprend également la diffusion de campagnes de sensibilisation à l'exploitation minière artisanale responsable et les risques de l'annexe II dans les chaînes d'approvisionnement en minerais par le biais de deux spots radio diffusés sur 21 radios communautaires locales à travers la RDC. Les émissions ont été diffusées environ 800 fois par mois. Tous les risques potentiels et vérifiés de la chaîne d'approvisionnement sont saisis dans le système de gestion des incidents de l'ITSCI afin de permettre le suivi des problèmes par catégorie et gravité, et leur atténuation par un suivi de leur statut et des résultats.

Les équipes expérimentées de l'ITSCI apportent leur soutien et formulent des recommandations aux parties prenantes sur les mesures d'atténuation recommandées par l'OCDE. L'ITSCI a également facilité la mise en place de 59 comités multipartites au niveau des provinces et des zones minières afin de discuter de manière transparente des plans d'atténuation des risques. Nos équipes organisent régulièrement des sessions de

---

<sup>3</sup><https://www.itsci.org/2023/06/08/second-independent-assessment-finds-itsci-fully-aligned-with-the-occd-guidance/>

formation sur un large éventail de sujets, notamment les procédures de traçabilité, les principes généraux de diligence raisonnable, l'évaluation et l'atténuation des risques. L'ITSCI complète l'activité sur le terrain par une analyse des mesures d'atténuation et des résultats des incidents contrôlés et clôturés sur une période de 12 mois afin de comprendre l'impact du programme de mitigation.

Ce rapport fournit une couverture de haut niveau des données de déclaration d'incidents sur la période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022 concernant les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la RDC et du Rwanda où le programme ITSCI est mis en œuvre. Aucun incident n'a été enregistré en Ouganda au cours de la période de référence. L'ITSCI a enregistré et géré un total de 1 613 incidents au cours de la période de référence sur 2 682 sites miniers et itinéraires de transport surveillés dans la région des Grands Lacs. La majorité (61 %) concernait la catégorie 'chaîne de documentation' (CoC) de l'ITSCI. Le nombre d'incidents a augmenté de 24 % par rapport à la période précédente, ce qui inclut une augmentation de 63 % des incidents de niveau 1, c'est-à-dire la gravité la plus importante. Cette augmentation ne peut être attribuée à un seul facteur, ni être considérée comme un indicateur de l'impact moindre du programme ITSCI sur le terrain. Au contraire, au cours de la période considérée, un grand nombre de nouveaux sites ITSCI ont été intégrés au programme ITSCI, dont certains sont situés dans de nouvelles zones où le programme n'avait pas encore été mis en œuvre. L'extension du programme à de nouvelles zones entraîne généralement une augmentation des incidents, en particulier des incidents de niveau 1, et dans le cas de la RDC, ces incidents sont généralement associés à de multiples problèmes en raison de l'instabilité du pays. Les gouvernements des Grands Lacs ayant levé les restrictions liées au COVID-19, l'ITSCI a repris la formation des exportateurs sur les procédures de diligence raisonnable qui avait été interrompue à cause de la pandémie, et a continué à dispenser des formations sur la sécurité liées à la pandémie. Au Nord-Kivu, l'état de siège imposé en avril 2021 a continué d'entraver la résolution des incidents par l'ITSCI.

## MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET D'EXAMEN DES INCIDENTS

L'ITSCI a développé le processus de gestion des incidents en accord avec les lignes directrices de l'OCDE, en y ajoutant l'expérience directe et les leçons essentielles apprises au cours de la mise en œuvre du programme. Le système de catégorisation et de déclaration des incidents a évolué de manière significative et a progressé depuis notre travail pilote en 2010. Un résumé public de la matrice de déclaration des incidents de l'ITSCI utilisée pour catégoriser et attribuer des niveaux de gravité aux incidents figure à l'annexe B.

### Catégories

Les incidents sont évalués en fonction de leur pertinence par rapport à une ou plusieurs questions clés relevant des catégories suivantes de l'ITSCI : diligence raisonnable, chaîne de documentation, corruption, groupes armés et forces de sécurité, droits de l'homme et autres préoccupations. Le présent rapport traite des incidents relevant de la catégorie « chaîne de documentation », qui constituent la majorité des incidents survenus au cours de la période couverte par le rapport. Les autres préoccupations vont au-delà des sujets mentionnés dans l'annexe II du Guide OCDE pour inclure la santé et la sécurité ou l'exploitation minière dans les zones protégées, bien que l'accent principal reste les violations des droits de l'homme et le financement des conflits. Au total, l'ITSCI a défini 49 sous-catégories d'incidents afin de classer suffisamment les nombreux types de risques potentiels.

---

## Niveaux de gravité

---

Outre les catégories de type d'incident, les incidents se voient attribuer un niveau de gravité. Il existe trois niveaux, 3 étant le niveau de gravité le plus bas et 1 le niveau de gravité le plus élevé. Les problèmes prioritaires nécessitant une attention immédiate et de haut niveau et un éventuel désengagement de la chaîne d'approvisionnement sont classés au niveau 1. Pour l'année en cours, nous déclarons les incidents de niveau 1 et de niveau 2 comme étant à haut risque lorsqu'ils sont pertinents pour les rapports de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les incidents de faible niveau liés à des erreurs ou à un manque de capacité ou de formation sont considérés comme étant de niveau 3, et les problèmes intermédiaires ou répétés comme une catégorie intermédiaire de niveau 2. Il est important de noter que la catégorisation des niveaux de gravité est, entre autres, basée sur la véracité des allégations et des preuves. Les incidents peuvent rester ouverts pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, le temps que l'équipe des ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations à l'aide de preuves supplémentaires, surveillent la situation et/ou mettent en œuvre des mesures d'atténuation. Si des preuves suffisantes sont trouvées et/ou si l'incident n'est pas résolu de manière persistante, la gravité des incidents peut être augmentée et considérée comme un risque élevé.

---

## Statut

---

L'ITSCI enquête sur les causes des incidents pour déterminer et conseiller les parties prenantes sur les activités d'atténuation et pour se concentrer sur les domaines dans lesquels des efforts sont nécessaires pour obtenir des améliorations. Les incidents peuvent rester ouverts jusqu'à six mois pendant que l'équipe de l'ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations, surveillent la situation et/ou mettent en œuvre des mesures d'atténuation, mais après six mois, les incidents seront clôturés et se voient attribuer un statut final choisi parmi l'une des trois possibilités ci-dessous :

- ▲ **RESOLU** - L'EQUIPE DE L'ITSCI ET/OU LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES ONT CONVENU ET MIS EN ŒUVRE DES MESURES QUI ONT PERMIS D'OBTENIR UNE ATTENUATION SATISFAISANTE.
- ▲ **NON RESOLU** - LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES PEUVENT NE PAS S'ETRE MISES D'ACCORD OU N'ONT GENERALEMENT PAS MIS EN ŒUVRE EFFICACEMENT TOUTES LES MESURES D'ATTENUATION RECOMMANDEES.
- ▲ **NON CONCLUANT** - L'EQUIPE DE L'ITSCI N'A PAS TROUVE DE PREUVES SUFFISANTES POUR ETAYER UNE ALLEGATION OU UN BESOIN D'ATTENUATION.

Dans certains cas, les incidents sont réouverts après six mois si l'atténuation des incidents n'a pas été suffisante pour parvenir à une résolution complète, ce qui permet un suivi, une surveillance, une atténuation et éventuellement une résolution supplémentaire.

---

## Résultats

---

Après la clôture de chaque incident, l'équipe détermine si des résultats positifs ont été obtenus, tels qu'une arrestation ou une sanction par les autorités, ou si certains ou tous les résultats escomptés n'ont pas été atteints en raison d'un manque d'engagement de la part des parties prenantes responsables. Pour les mesures, les parties

prenantes ont été analysées en fonction de leur capacité et de leur succès à influencer, façonner et améliorer les résultats finaux des incidents signalés. Les résultats ont été identifiés pour quatre groupes principaux :

- ▲ ENTREPRISES
- ▲ AUTORITES
- ▲ SOCIETE CIVILE
- ▲ ITSCI

Au total, l'ITSCI a défini 32 résultats potentiels pour permettre l'identification des tendances. Pour ce résumé public, les résultats ont été regroupés en 7 groupes de résultats afin de réduire la complexité du rapport.

## NOMBRE D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION

La période de rapportage du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 a été choisie par l'ITSCI pour permettre aux entreprises en aval qui rendent compte de leurs activités de diligence raisonnable au cours du premier trimestre d'une année civile de faire référence aux données de l'ITSCI et d'expliquer comment elles ont évalué l'impact potentiel sur leurs propres chaînes d'approvisionnement. Il n'y a pas lieu de procéder à une comparaison directe avec d'autres publications de l'ITSCI qui se réfèrent à des années civiles.

Figure 1 montre la répartition des incidents et leurs conséquences selon les domaines d'activité des ITSCI, qui sont énumérés ci-dessous.

- ▲ AU NIVEAU NATIONAL POUR LE BURUNDI (BU), LE RWANDA (RW) ET L'OUGANDA (UG)
- ▲ AU NIVEAU SOUS-NATIONAL POUR LA RDC, Y COMPRIS LE « KATANGA » (KT), LE MANIEMA (MN), LE NORD-KIVU (NK) ET LE SUD-KIVU (SK).
- ▲ NOTANT QUE DES DONNEES AGREGÉES SONT COMMUNIQUÉES POUR LE « KATANGA », QUI ENGLOBE LES PROVINCES DU HAUT-LOMAMI, DU HAUT-KATANGA, DU TANGANYIKA ET DU LUALABA, AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON AVEC D'AUTRES PUBLICATIONS DE L'ITSCI

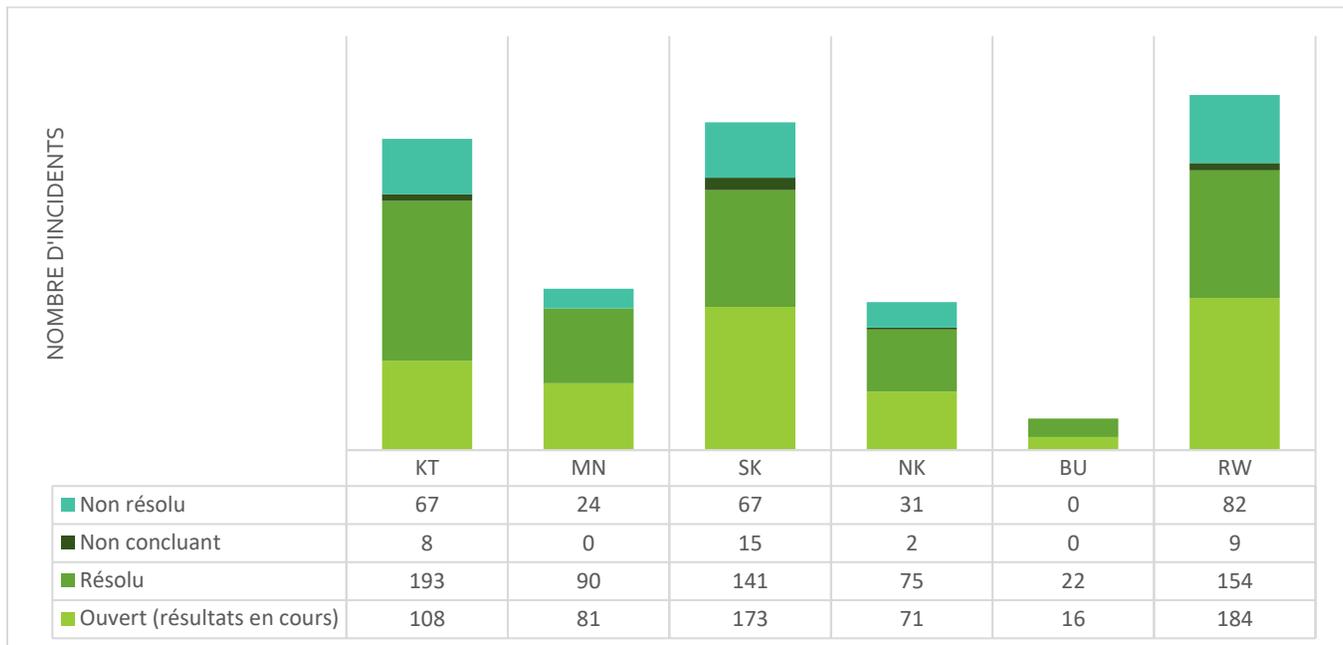


Figure 1. Répartition de l'occurrence et de l'état des incidents dans les domaines d'activité de l'ITSCI

L'ITSCI a enregistré un total de 1 613 incidents au cours de la période considérée, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à la période précédente (1 300). Le plus grand nombre d'incidents s'est produit au Rwanda (429), suivi par le Sud-Kivu (396) et le Katanga (376). Le Burundi a enregistré le plus petit nombre d'incidents (38), principalement en raison d'un niveau d'activité relativement faible. Aucun incident n'a été enregistré en Ouganda au cours de la période de référence. Au moment de la rédaction du rapport, 633 incidents restaient ouverts avec des résultats en cours.

Au cours d'une période donnée, le nombre total d'incidents enregistrés est influencé par une série de facteurs, dont les suivants.

- ▲ NIVEAU TOTAL DE PRODUCTION
- ▲ NOMBRE DE MINES, AINSI QUE LE NIVEAU D'ACTIVITE DE CES MINES
- ▲ NOMBRE D'OPERATEURS, AINSI QUE LE VOLUME D'AFFAIRES REALISE PAR LES OPERATEURS
- ▲ ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SECURITAIRE LOCAL, Y COMPRIS LES ACTIVITES LIEES AUX GROUPES ARMES NON ETATIQUES ET ETATIQUES
- ▲ NIVEAU DE GOUVERNANCE, EN PARTICULIER DANS LES NOUVELLES REGIONS DE L'UE

Par exemple, les nouvelles entreprises qui s'installent sur le marché des 3T peuvent être moins familiarisées avec les exigences en matière de diligence raisonnable et, par conséquent, cela augmente potentiellement le nombre d'incidents. Du point de vue de la gouvernance, l'extension des activités de l'ITSCI à de nouvelles zones minières est généralement liée à des niveaux de gouvernance plus faibles. Le manque de connaissance des lois et règlements miniers ou des procédures ITSCI par les services de l'État ou les forces de sécurité de l'État entraîne souvent des cas d'ingérence illégale ou illicite dans les activités minières ou le commerce. Au cours de la période considérée, cela a été le cas dans la province du Sud-Kivu en particulier, où l'ITSCI a commencé ses activités dans

un grand nombre de nouvelles zones minières dans le territoire de Shabunda. L'éloignement du territoire par rapport à la capitale provinciale et au gouvernement, ainsi que la rotation régulière des forces de sécurité, ont contribué à l'augmentation du nombre d'incidents dans le Sud-Kivu.

Les résultats de la résolution d'incidents peuvent être évalués en considérant le pourcentage d'incidents résolus par rapport au nombre total d'incidents vérifiés et non estimés comme non concluants. Le pourcentage d'incidents résolus pour la période couverte par le rapport est indiqué au Tableau 1. Les incidents peuvent donner lieu à des mesures qui seront prises par les parties prenantes et donc à des résultats positifs, mais ils peuvent être classés comme non résolus si tous les résultats attendus selon ITSCI et les lignes directrices de l'OCDE n'ont pas été atteints.

Tableau 1. Pourcentage d'incidents résolus pour la période de référence

RESOLUTION DES INCIDENTS	KT	MN	SK	NK	BU	RW
Résolu	193	90	141	75	22	154
Non résolu	67	24	67	30	0	82
Total	260	114	208	105	22	236
<b>Incidents résolus (%)</b>	<b>74 %</b>	<b>79 %</b>	<b>68 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>	<b>65 %</b>

Le pourcentage moyen d'incidents résolus (76 %) est inférieur à celui de l'année précédente (81 %). Au Sud-Kivu, le nombre relativement élevé d'incidents non résolus (32 %) est généralement lié au manque d'engagement des services de l'État ou des forces de sécurité de l'État dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates pour résoudre les incidents. C'est particulièrement le cas dans les nouvelles zones minières où l'ITSCI a commencé ses activités en 2022, comme mentionné ci-dessus. Ces incidents non résolus dans le Sud-Kivu concernent généralement : 1) l'implication illégale ou l'ingérence des FARDC dans l'exploitation minière ; 2) les taxes et amendes illégales imposées par des soldats de l'armée congolaise (FARDC), la police minière (PMH), SAEMAPE ou des agents de Divimines ; et 3) la fausse déclaration quant à l'origine des minerais et l'utilisation abusive des étiquettes et des Logbooks ITSCI. Un certain nombre d'incidents liés à des écarts de poids entre le transformateur/négociant et l'exportateur/comptoir n'ont pas été résolus en raison de l'absence de mesures d'atténuation suffisantes. En outre, l'ITSCI a signalé une augmentation des cas de banditisme ou de groupes armés non étatiques commettant des actes de violence et de vol de minerais et/ou de biens dans la province. Ces incidents sont classés comme non résolus, principalement en raison du manque d'engagement des autorités locales. Cependant, la majorité d'entre eux ont été rouverts pour être suivis par l'ITSCI. Dans certains cas, il est important de noter que les incidents non résolus ne signifient pas qu'aucune mesure d'atténuation n'a été mise en œuvre avec succès, mais indiquent que toutes les mesures d'atténuation nécessaires et appropriées n'ont pas été mises en œuvre dans les six mois.

Au Nord-Kivu et au Maniema, les incidents de nature similaire à ceux du Sud-Kivu ne sont pas résolus, mais un plus grand nombre d'entre eux sont associés à la plausibilité et certains, à des entreprises entravant les activités de l'ITSCI. Au Rwanda, la majorité des incidents (80 %) sont liés à des questions relatives à la chaîne de documentation ; voir la section INCIDENTS DE CATÉGORIE CHAÎNE DE POSSESSION pour plus de détails.

Au Katanga, le niveau relativement faible de résolution des incidents (74 %) est principalement dû à : 1) des divergences de poids non résolues entre le transformateur/négociant et l'exportateur/comptoir ; 2) la présence d'enfants sur un nombre limité de sites miniers ; 3) l'augmentation des problèmes de plausibilité et de divergences de poids au niveau des mines ; 4) la duplication des étiquettes de mines ; 5) l'exploitation minière non officielle ; et 6) la fraude minière. Comme indiqué précédemment, les incidents sont classés comme non résolus, principalement en raison du manque d'engagement des autorités locales, et la majorité d'entre eux ont été rouverts par l'ITSCI à des fins de suivi.

Au Burundi, 100 % des incidents sont résolus, ce qui indique un suivi et un engagement solide de la part de l'ITSCI, des autorités et des entreprises. Les incidents sont généralement de faible gravité et résolus par une remise à niveau des procédures de traçabilité et la correction des données.

La proportion relative des incidents de niveau 1, 2 et 3 dans les régions ITSCI est indiquée dans le tableau suivant Tableau 2 et illustrée par la Figure 2. Les incidents de niveau 1 sont liés aux risques de l'annexe II du Guide OCDE et comprennent de graves manquements à la diligence raisonnable ou à la traçabilité, et sont plus souvent liés à une gouvernance plus faible ou à une plus grande insécurité dans des lieux particuliers.

Tableau 2. Proportion relative des incidents de niveau 1, 2 et 3 dans les régions ITSCI

NIVEAU	KT	MN	SK	NK	BU	RW	TOTAL RDC	TOTAL
Niveau 1	26	46	63	17	0	7	152	159
Niveau 2	148	85	211	113	14	178	557	749
Niveau 3	202	64	122	49	24	244	436	704
<b>Total</b>	<b>376</b>	<b>195</b>	<b>396</b>	<b>179</b>	<b>38</b>	<b>429</b>	<b>1,146</b>	<b>1,613</b>

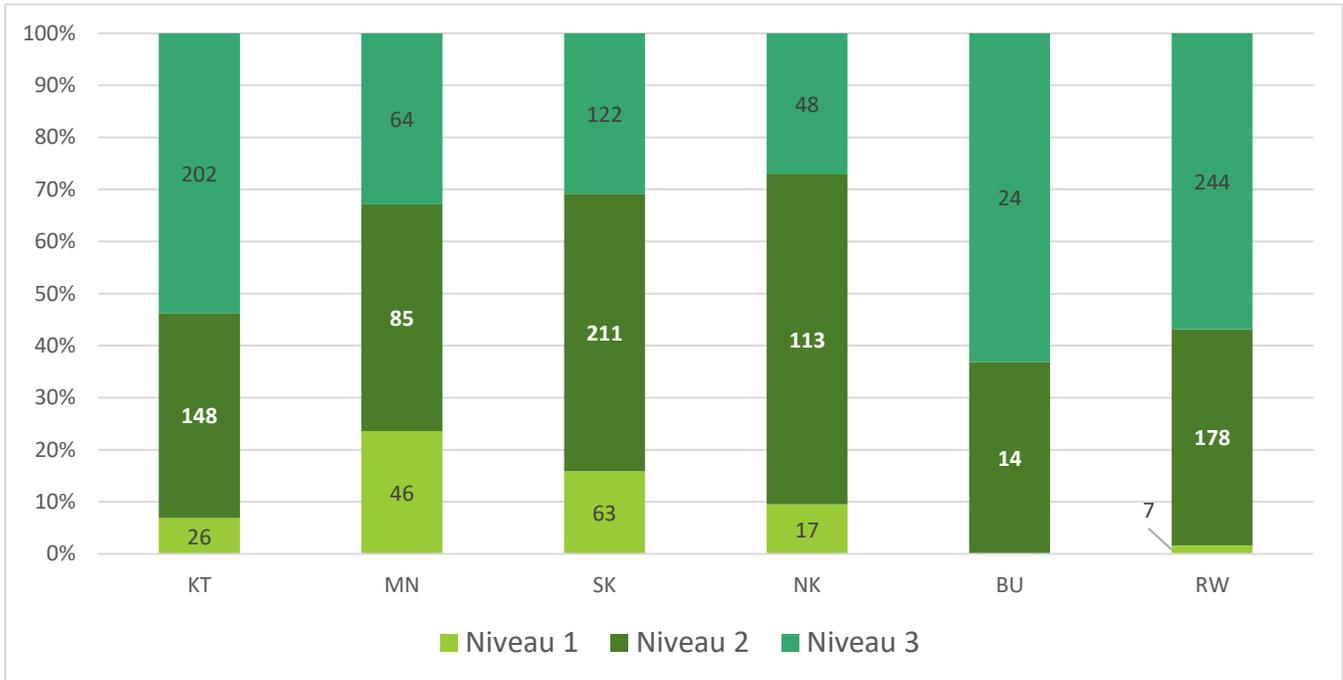


Figure 2. Gravité des incidents par zone, pour la période de référence

La majorité (96 %) des incidents de niveau 1 ont eu lieu en RDC. Le nombre total d'incidents de niveau 1 a augmenté de 63 % par rapport à la période précédente. Les incidents de niveau 1 en RDC ont augmenté de 39 % par rapport à 2021 (152 contre 92), la majorité (63 ou 41 %) se produisant dans le Sud-Kivu. L'augmentation en RDC est principalement associée à l'augmentation des risques de sécurité liés à l'implication de groupes armés d'États voyous (par exemple, FARDC, PMH et PNC) dans l'exploitation minière, et à l'activité de groupes armés non étatiques ou de bandits responsables d'actes sporadiques de harcèlement, de violence et de vol de minerais ou de biens. Une augmentation des problèmes de divergence de poids de plausibilité est également notable en RDC. L'ITSCI a renforcé la surveillance ciblée de ces types de risques en améliorant ses outils et ses procédures.

La majorité (90 %) des incidents sont de niveau 2 et de niveau 3, qui est de moindre gravité. L'augmentation des incidents de niveau 2 est manifeste dans toutes les régions. Les incidents de niveau 3 ont légèrement diminué au Nord-Kivu et considérablement (de 60 %) au Burundi. De nombreux incidents de tous niveaux en RDC sont encore ouverts et font l'objet d'une surveillance et d'une atténuation continues.

## INCIDENTS LIÉS À LA CATÉGORIE DE LA CHAÎNE DE DOCUMENTATION

Dans le cadre du système de notification des incidents de l'ITSCI, les incidents sont évalués en fonction de leur pertinence par rapport à une ou plusieurs questions clés relevant de cinq catégories d'incidents (Figure 3). Les incidents relevant de la catégorie 'chaîne de documentation' (CoC) de l'ITSCI représentent la majorité (61 %) des catégories d'incidents au cours de la période de référence.

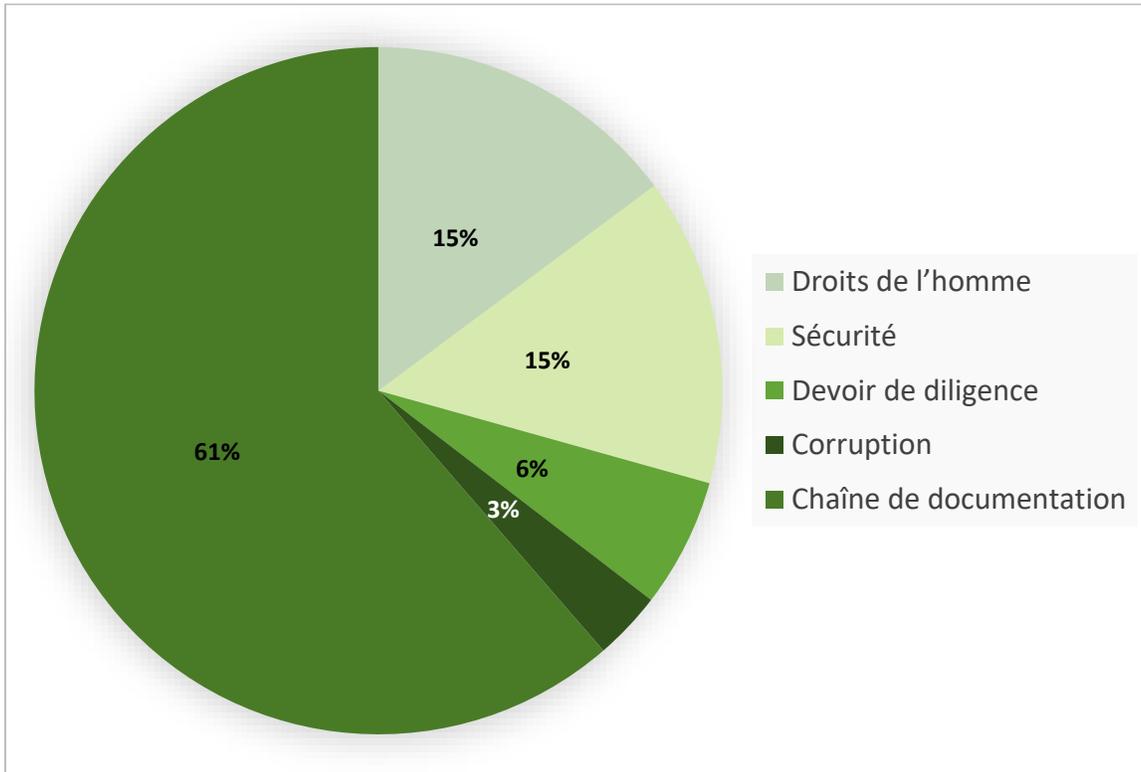


Figure 3. Proportionnalité des incidents dans les catégories d'incidents de l'ITSCI

Tableau 3 indique le nombre et la proportion d'incidents de la catégorie CoC dans les régions par rapport au nombre total d'incidents.

Tableau 3. Nombre et proportion d'incidents CoC par rapport au nombre total d'incidents dans les régions

	KT	MN	SK	NK	TOTAL RDC	BU	RW	TOTAL GÉNÉRAL
Catégorie CoC Incidents	237	119	196	68	620	26	343	989
<b>% du total des incidents</b>	<b>63%</b>	<b>61%</b>	<b>49%</b>	<b>38%</b>	<b>54%</b>	<b>68%</b>	<b>80%</b>	<b>61%</b>

Les incidents de la catégorie CoC de l'ITSCI représentent plus de la moitié (entre 61 % et 80 %) des incidents dans toutes les régions, à l'exception du Nord-Kivu (38 %) et du Sud-Kivu (49 %). Au Rwanda, la majorité (80 %) des incidents relèvent de la catégorie CoC, généralement en raison de la surveillance active des sites miniers et de l'exploitation minière informelle par les équipes de terrain et la Task Force minière du district (DMTF), et en raison d'un nombre proportionnellement plus faible d'incidents dans d'autres catégories, telles que la sécurité.

Les incidents relevant de la catégorie CoC peuvent être divisés en deux sous-catégories : i) les risques de plausibilité pour la chaîne d'approvisionnement de l'ITSCI ; et ii) les violations des procédures de l'ITSCI et/ou de traçabilité par les parties prenantes locales (par exemple, les agents du gouvernement ou les opérateurs miniers), par exemple les erreurs d'enregistrement des agents sur les carnets de bord ou le non-respect des procédures d'étiquetage par les mineurs. D'autres problèmes, tels que des étiquettes cassées ou perdues, peuvent constituer des infractions aux procédures de l'ITSCI. Les problèmes de plausibilité sont généralement plus graves que les infractions aux procédures de l'ITSCI en raison du risque inhérent de fausse déclaration de l'origine des minéraux sur les sites concernés de l'ITSCI.

Figure 4 est une comparaison régionale entre les incidents relevant des deux sous-catégories CoC mentionnées ci-dessus.

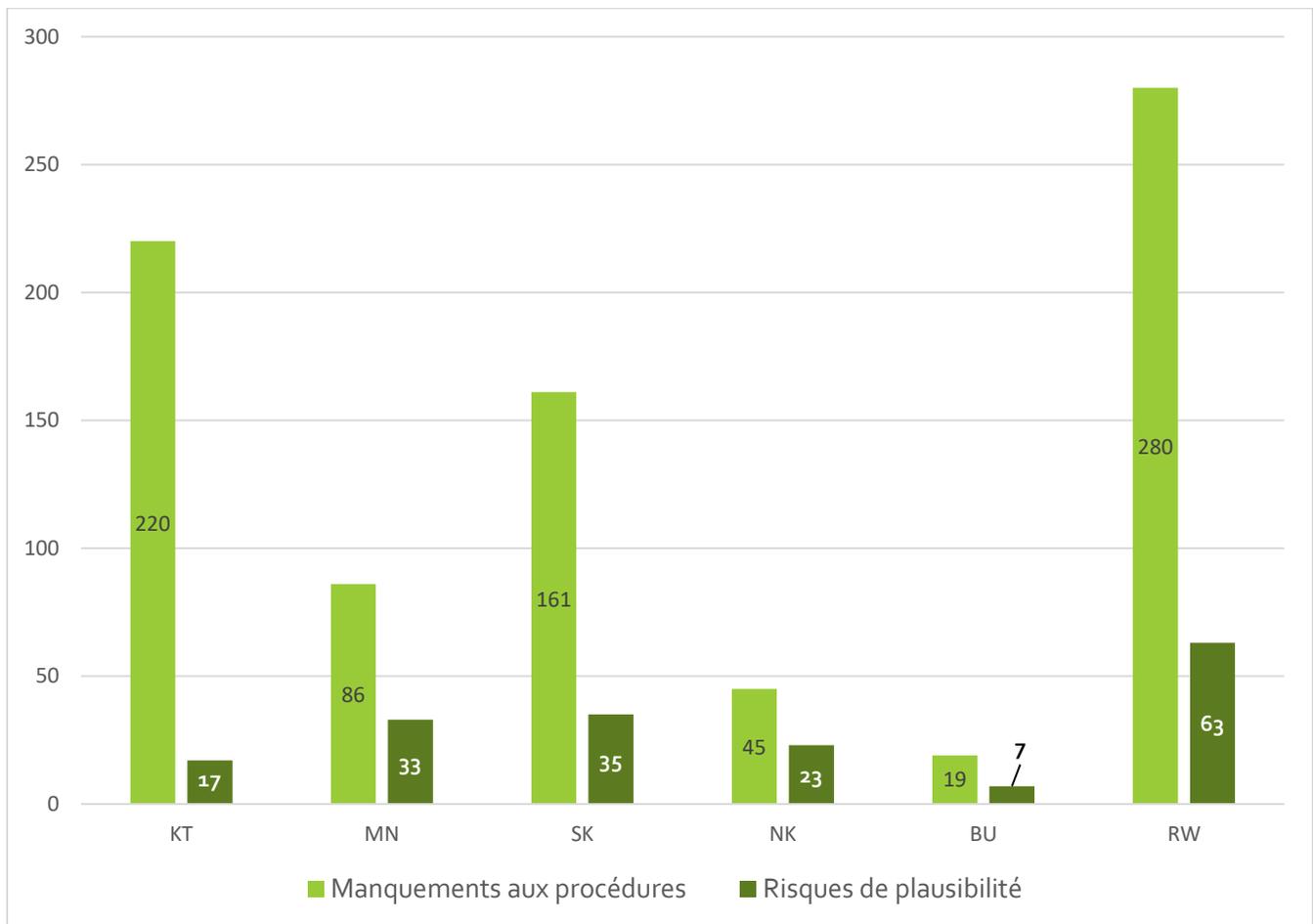


Figure 4. Répartition régionale des manquements aux procédures par rapport aux incidents de plausibilité

Figure 4 montre que la majorité (80 %) des incidents de la catégorie CoC sont associés à des violations moins graves des procédures de l'ITSCI dans toutes les régions, ce qui est normal puisque les équipes de terrain de l'ITSCI contrôlent régulièrement la mise en œuvre des procédures de l'ITSCI, signalent les cas de non-conformité et dispensent une nouvelle formation le cas échéant.

Comme la Figure 5 ci-dessous l'indique, la majorité (en moyenne 95 %) des incidents de la catégorie CoC étaient de niveau 2 ou 3, les incidents de niveau 1 représentant entre 2 % (Rwanda) et 13 % (Maniema) de ces incidents. Aucun incident de niveau 1 n'a été enregistré au Burundi au cours de la période couverte par le rapport. Pour plus de détails, voir la section NOMBRE D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION.

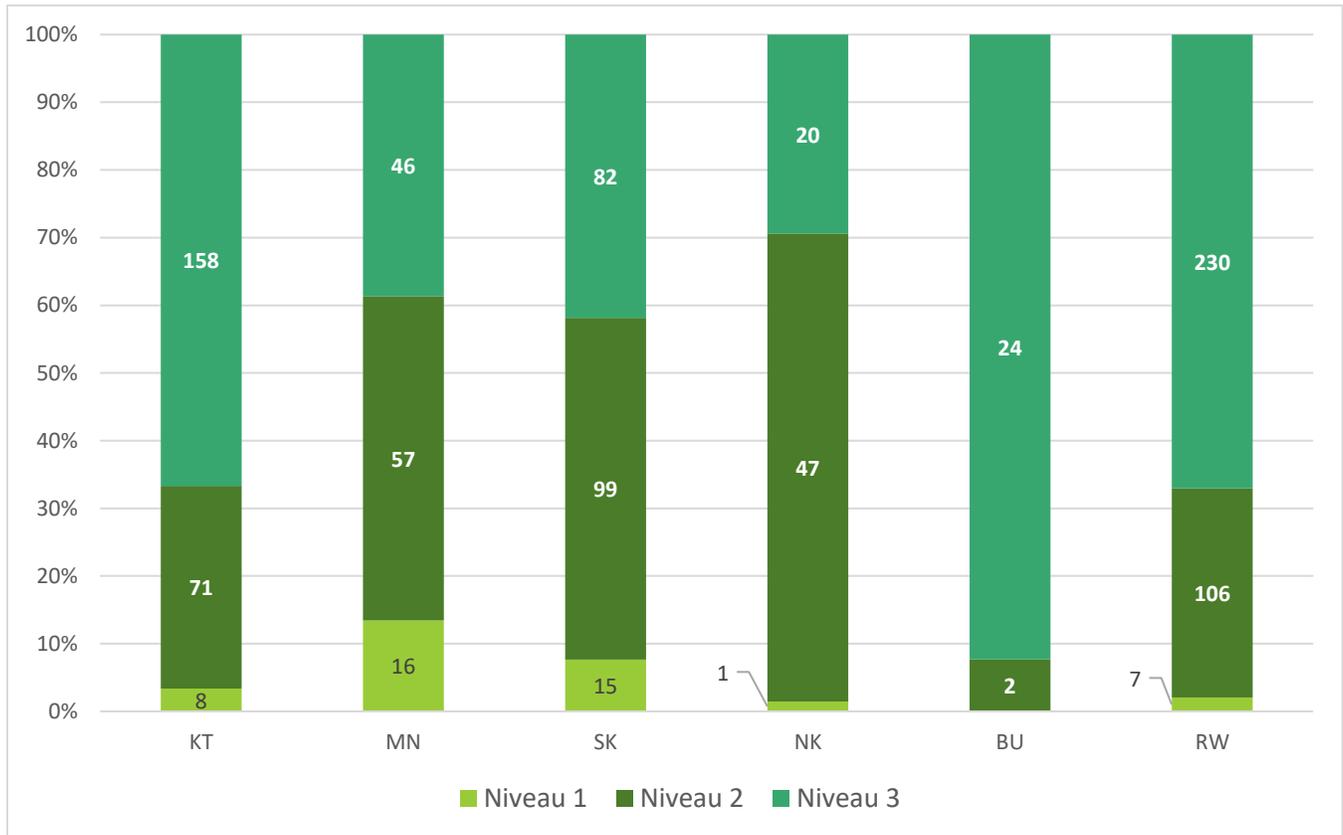


Figure 5. Répartition régionale des niveaux de gravité des incidents de la catégorie CoC

Dans l'ensemble, les incidents de plausibilité de la catégorie CoC représentent une faible proportion (11 %) du nombre total d'incidents dans l'ensemble des domaines de mise en œuvre (Figure 6) et les incidents se produisent dans toutes les provinces ou tous les pays qui mettent en œuvre l'ITSCI, mais pas de manière uniforme dans chacun d'entre eux (Figure 7).

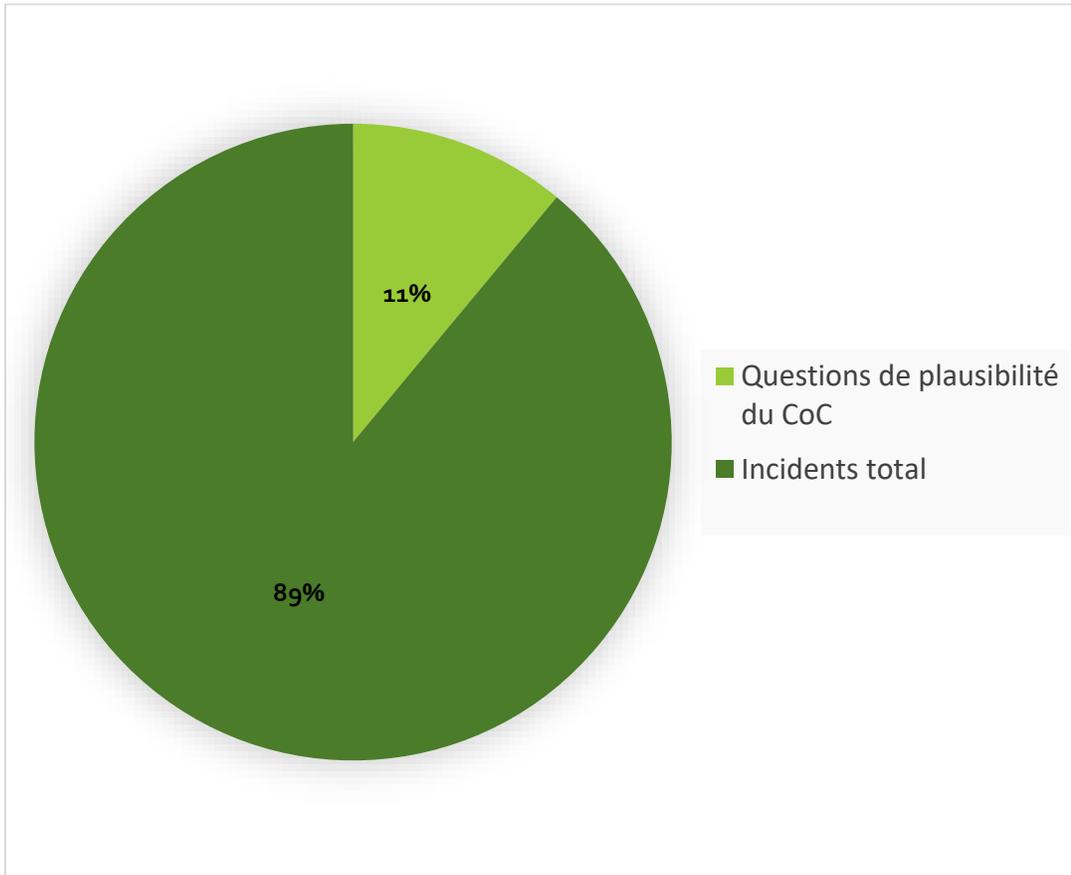


Figure 6. Risques de plausibilité du CoC par rapport au nombre total d'incidents

La répartition des incidents de plausibilité des CoC varie au sein de chaque province ou pays (Figure 7) avec parfois des disparités importantes entre chaque zone minière/territoire au sein des provinces ou des pays. Il n'est pas possible de comparer les incidents de plausibilité liés à la CoC entre les provinces ou les zones, étant donné que ces incidents se produisent dans des endroits très complexes où de multiples facteurs jouent un rôle. Au Burundi, par exemple, les violations des procédures ITSCI ont diminué de plus de la moitié par rapport à la période précédente (en raison de la mise en œuvre de la collecte électronique des données), alors que le nombre d'incidents de plausibilité est resté le même. Par conséquent, les incidents de plausibilité de la CoC sont proportionnellement plus élevés au Burundi que lors des années précédentes.

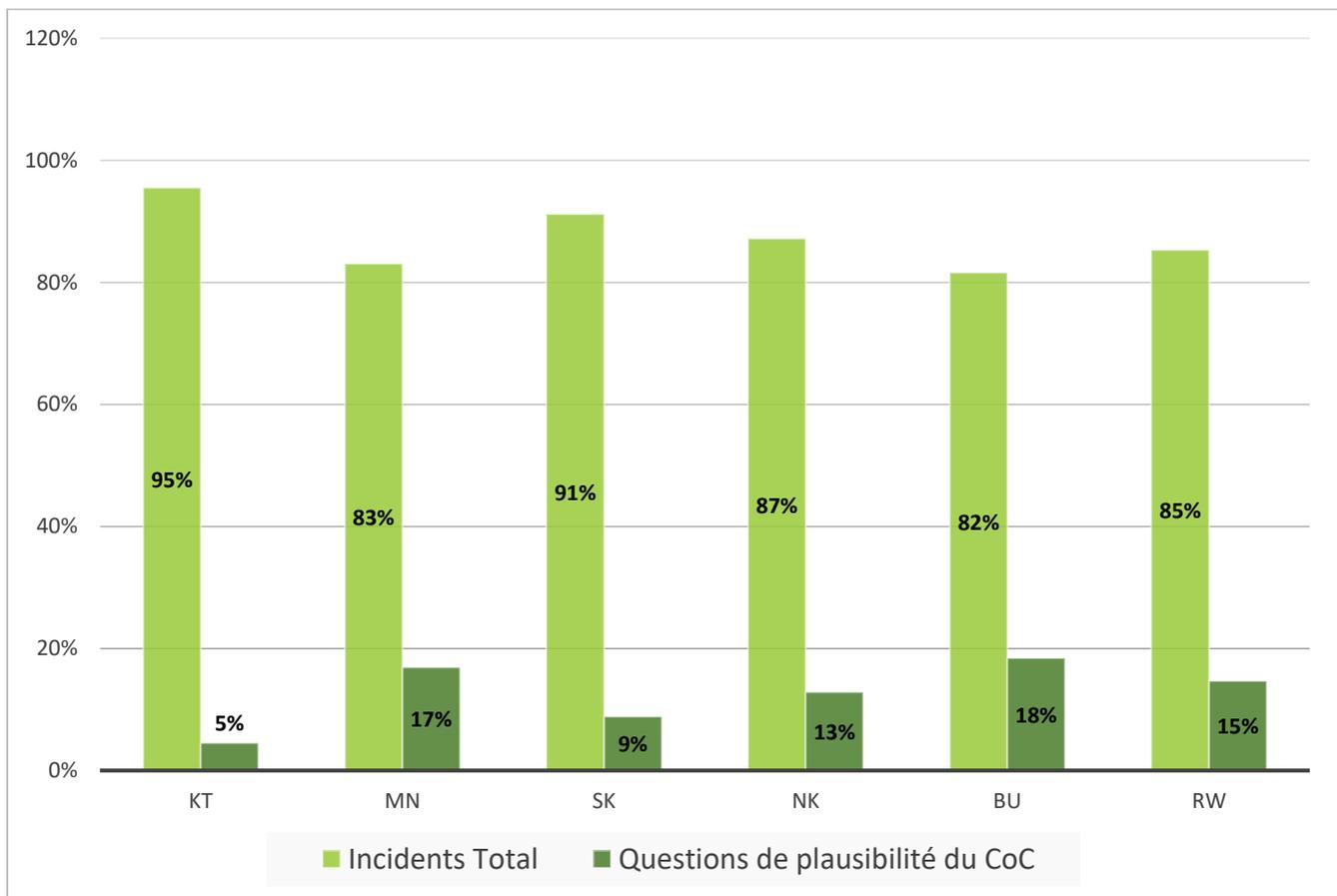


Figure 7. Répartition des incidents de plausibilité des CoC par rapport au nombre total d'incidents

## RÉSULTAT SUITE AUX INCIDENTS

L'ITSCI a défini et utilise 32 résultats qui mesurent les effets obtenus grâce à la gestion des incidents et indiquent le type de partie prenante impliquée dans le processus d'atténuation. Les résultats d'une résolution réussie sont déterminés une fois qu'un incident a été clôturé. Selon les procédures de l'ITSCI, il faut 1) que tous les détails du risque identifié soient connus ; 2) que des mesures d'atténuation appropriées à l'annexe II du Guide OCDE aient été recommandées et discutées ; 3) que les mesures d'atténuation aient été mises en œuvre ; et 4) que l'amélioration ait été confirmée par l'ITSCI.

Afin de fournir une vue d'ensemble simplifiée des impacts positifs obtenus grâce au programme ITSCI, les 32 résultats ont été regroupés en 7 catégories agrégées comme suit.

- ▲ AMELIORATION DE LA DILIGENCE RAISONNABLE
- ▲ AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE
- ▲ SUSPENSION OU SAISIE D'UNE MINE, D'UNE SOCIETE OU D'UN MINERAL
- ▲ SENSIBILISATION ET MEDIATION
- ▲ ATTENUATION DES RISQUES LIES AUX DROITS DE L'HOMME, ET A LA SANTE ET DE SECURITE

▲ INCIDENT NON CONCLUANT

▲ INCIDENT NON RESOLU

Figure 8 illustre le type de résultats obtenus grâce au travail et à la coopération de toutes les parties prenantes et du programme lui-même, au cours de cette période de référence. Il convient de noter qu'il peut y avoir plus d'un résultat par incident.

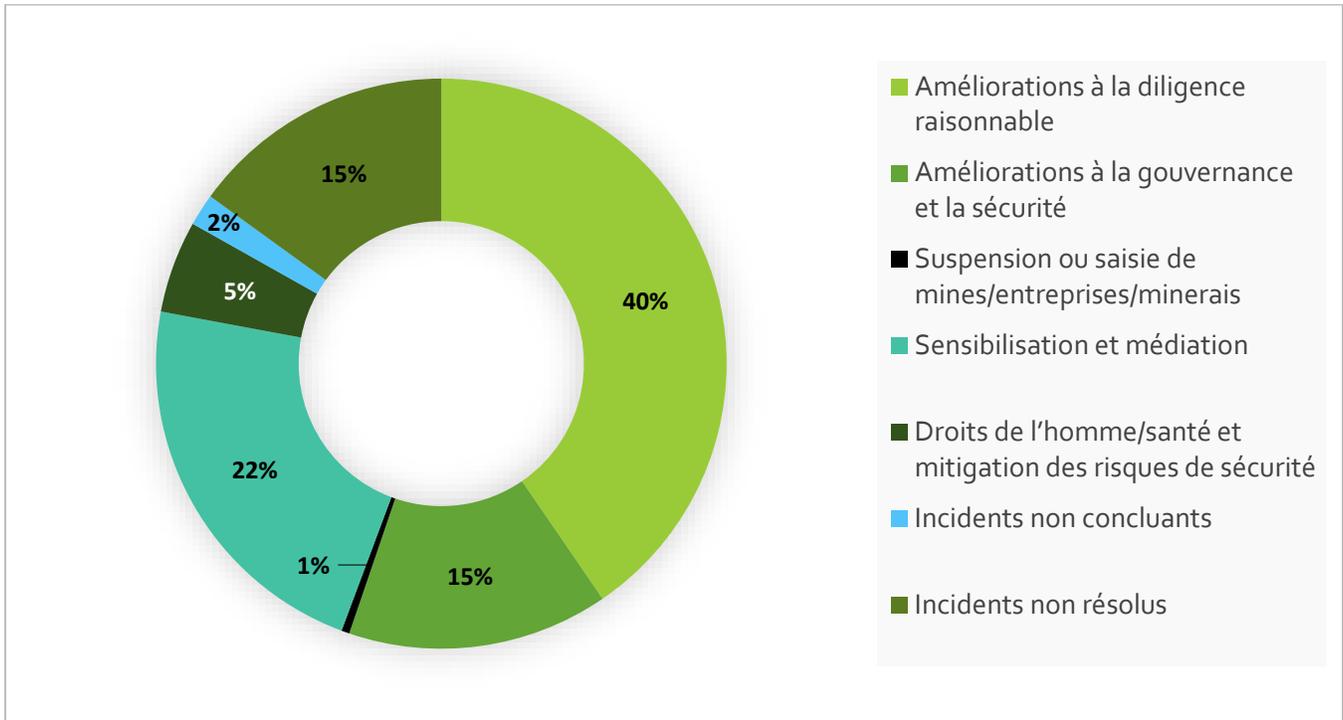


Figure 8. Types de résultats post-incidents

Les entreprises prennent des mesures conformes à leurs responsabilités en matière de diligence raisonnable: visites supplémentaires des sites miniers, amélioration des pratiques de travail, rédaction de rapports d'évaluation des risques, participation à des réunions avec les parties prenantes et mise en œuvre d'autres mesures d'atténuation. Ces actions sont soutenues par un suivi ciblé et une formation dispensée par le personnel de terrain de l'ITSCI.

Pour la période couverte par le rapport, le pourcentage de résultats conduisant à une amélioration de la diligence raisonnable, de la gouvernance et de la sécurité, et de l'atténuation des droits de l'homme/de la santé et de la sécurité, est similaire à celui de l'année précédente. Les incidents non résolus ont augmenté de 5 % et les incidents non concluants ont diminué de 6 %. Les exemples de résultats comprennent l'amélioration des performances en matière de gouvernance et de sécurité couvrant les arrestations, les cours martiales, le transfert du personnel des services miniers ou de sécurité ou des actions juridiques similaires contre les auteurs, ainsi que l'amélioration des performances grâce à la formation ou à de nouveaux engagements en faveur des principes de diligence raisonnable.

Outre les actions directes liées à des incidents spécifiques, on note également l'effet positif de la sensibilisation et de la médiation qui se sont améliorées au cours de la période couverte par le présent rapport, ce qui a permis à l'équipe de l'ITSCI, aux parties prenantes et aux acteurs multiples de continuer à partager des informations, à discuter des risques et à convenir de mesures d'atténuation des incidents. Cela a contribué à une plus grande responsabilisation des parties prenantes locales et à l'amélioration des pratiques de diligence raisonnable. En RDC, l'ITSCI facilite actuellement la consultation locale et l'atténuation des risques au sein de 7 comités provinciaux et 44 comités locaux, qui sont présidés par les autorités locales avec la participation des services de l'État et de la société civile. L'ITSCI a continué à encourager la création de comités de pilotage nationaux actifs au Burundi et au Rwanda. Au Rwanda, l'ITSCI a continué à encourager la création de groupes de travail sur l'exploration minière (DMTF) et à soutenir la formation de leurs membres tout en participant à des réunions de DMTF ou à des visites conjointes. À la fin de la période couverte par le présent rapport, 13 DMTF avaient été créés. Ces actions représentent 22 % du total des résultats, contre 19 % pour l'année précédente.

L'un des principaux rôles des équipes de terrain de l'ITSCI est d'aider les entreprises à faire preuve de diligence raisonnable et d'aider les services et les autorités de l'État à améliorer leur gestion des activités minières et la gouvernance globale du secteur minier. Pour atteindre ces objectifs, les équipes de l'ITSCI organisent régulièrement des sessions de formation, des séances de coaching individuel, des activités de renforcement des capacités ou des ateliers de groupe pour les agents de l'État, les forces de sécurité, les mineurs, les négociants (« intermédiaires »), les coopératives minières et les exportateurs. Les sujets abordés couvrent un large éventail de questions, notamment les procédures d'étiquetage et de traçabilité, les principes généraux de diligence raisonnable et l'évaluation et l'atténuation des risques. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les équipes de terrain de l'ITSCI ont organisé 716 sessions de formation avec un total de 12 309 bénéficiaires. Les nombreuses activités de formation menées par l'ITSCI au cours de cette période ont contribué à atteindre et à maintenir la forte proportion d'amélioration de la diligence raisonnable (40 %) en tant que résultat de l'incident.

## INCIDENTS À HAUT RISQUE PERTINENT POUR LE RAPPORTAGE A LA SECURITIES & EXCHANGE COMMISSION (SEC)

### Incidents à haut risque pour la période couverte par le rapport

Sur un total de 1 613 incidents enregistrés au cours de la période couverte par le rapport, 49 ont été identifiés comme présentant un risque élevé par rapport aux rapports de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Le processus d'identification des incidents potentiellement liés aux rapports de la SEC s'est déroulé par le biais d'une évaluation et d'une analyse rigoureuses de l'ITSCI, en étroite collaboration avec notre partenaire de mise en œuvre sur le terrain, afin de vérifier les faits. Parmi ces incidents, 14 sont de niveau 2 et 35 de niveau 1. Ils sont associés à l'implication potentielle d'individus qui sont, ou pourraient être, membres d'un groupe armé identifié comme auteur de graves violations des droits de l'homme dans les rapports annuels sur les pratiques en matière de droits de l'homme visées aux sections 116(d) et 502B(b) du Foreign Assistance Act de 1961 (22U.S.C. 2151n(d) et 2304(b)) relatifs à la RDC ou à un pays limitrophe. Il peut s'agir de groupes armés non étatiques ou de voyous appartenant à des groupes armés étatiques tels que la police ou l'armée nationale, que l'individu lui-même ait été armé ou non au moment de l'incident.

Les nombres d'incidents à haut risque dérivés des incidents de niveau 1 et pertinents pour les rapports de la SEC américaine sont indiqués dans le Tableau 4.

Tableau 4. Incidents à haut risque identifiés au cours de la période de référence

DOMAINES D'ACTIVITE DE L'ITSCI	NIVEAU 1 TOTAL	NIVEAU 1 RISQUE ÉLEVÉ*	% DE NIVEAU 1
KT	26	5	19 %
MN	46	10	22 %
SK	63	18	29 %
NK	17	2	12 %
BU	0	0	0 %
RW	7	0	0 %
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>35</b>	<b>22 %</b>

\*D'après les rapports de la SEC des États-Unis

Globalement, dans toutes les zones de l'ITSCI, 22 % des incidents de niveau 1 ont été considérés comme présentant un risque élevé et relevant de la déclaration à la SEC des États-Unis. Sur les 14 incidents de niveau 2 considérés comme présentant un risque élevé, 3 se sont produits au Maniema et les autres au Sud-Kivu. À la fin de la période de référence, 17 des incidents à haut risque étaient encore ouverts et en cours d'atténuation. L'ITSCI continuera à surveiller les incidents sur site<sup>4</sup> conformément aux procédures de l'ITSCI. Douze des incidents restants ont été clôturés comme résolus, 18 comme non résolus et deux comme non concluants.

## Mise à jour sur les incidents à haut risque en 2020-2021

Au cours de la période de référence 2021, 16 des 1 300 incidents ont été identifiés comme présentant un risque élevé avec des liens potentiels aux éléments incontrôlés de la police de la RDC et/ou de l'armée nationale de la RDC dans le cadre de diverses activités illicites présumées telles que la fraude, la corruption, les paiements illégaux ou la fiscalité. Tous les incidents sont clos. Sur les sept incidents clos en 2022, un incident concernait une tentative de fraude sur les minerais, à la suite de laquelle les minerais ont été réintroduits dans la chaîne d'approvisionnement après une analyse de plausibilité sur l'origine des minerais et en conformité avec la procédure ITSCI et la législation locale. Un autre incident a été clos à la suite de sanctions contre les FARDC malhonnêtes et de la restitution des minéraux extorqués à leur propriétaire. Un troisième incident a été clos après qu'il a été établi qu'il n'avait pas eu d'incidence sur les activités de l'ITSCI. Trois incidents ont été clos à la suite de rapports indiquant que l'imposition illégale avait cessé, notamment à la suite du transfert du personnel des FARDC véreuses vers d'autres régions. L'incident restant a été classé comme non résolu car les taxes illégales collectées par les FARDC incontrôlés n'ont pas été restituées, ce qui a toutefois conduit au licenciement des FARDC incontrôlés impliquées et à de nombreuses sessions de sensibilisation organisées avec les parties prenantes locales.

<sup>4</sup>Contactez l'ITSCI à l'adresse [itsci@internationaltin.org](mailto:itsci@internationaltin.org) pour obtenir des informations supplémentaires sur ces incidents à haut risque. Ces informations peuvent être fournies contre rémunération et peuvent être utilisées, par exemple, pour les obligations de déclaration des minerais de conflit.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nous nous réjouissons de la participation et de l'engagement des entreprises qui souhaitent être informées régulièrement des incidents individuels. Les entreprises qui adhèrent à l'ITSCI reçoivent un rapport mensuel comprenant : 1) un tableau récapitulatif des incidents pour chaque province ou pays ; 2) des recommandations sur les mesures prises et/ou à prendre ; 3) les parties prenantes responsables de la mise en œuvre de ces mesures ; et 4) la résolution ou non de l'incident. En outre, les membres de l'ITSCI reçoivent des alertes sur les incidents de niveau 1 dès que des informations suffisantes sont disponibles pour décrire le risque afin que les entreprises puissent déterminer leur propre stratégie de diligence raisonnable en réponse à ce risque.

Suite à ce rapport, l'ITSCI peut également aider les entreprises en aval à se conformer à leurs exigences individuelles en matière de rapports sur la base d'accords individuels, ce qui comprend une contribution financière raisonnable aux coûts des rapports sur notre gestion complète des incidents. Ce soutien peut par exemple consister à fournir des détails et des analyses supplémentaires sur les incidents à haut risque, y compris le statut de l'incident, des informations sur les mesures d'atténuation et les résultats, et leur pertinence éventuelle pour les rapports de la SEC.

Les informations sur tous les incidents sont également rendues publiques dans un délai de trois mois après la clôture de tous les incidents survenus au cours d'une période de six mois. Les informations sur les incidents sont disponibles sur les pages « Info » du site web de l'ITSCI : <https://www.itsci.org/incident-summaries-public/>

Pour toute demande, suggestion ou question, veuillez contacter le programme ITSCI au +44 (0)1727 875 544 ou à l'adresse [itsci@internationaltin.org](mailto:itsci@internationaltin.org).

Nous remercions tout particulièrement les équipes de l'ITSCI chargées des rapports et du travail sur le terrain pour leur engagement et leur travail acharné.

### Avis

© International Tin Association Ltd, en qualité de secrétariat du programme ITSCI. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, et aucune partie ne peut être extraite du contexte sans l'autorisation écrite préalable de l'ITA Ltd. Toutes les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport sont formulées en toute bonne foi et sur la base des informations dont disposaient les auteurs à ce moment-là. Le programme ITSCI ne prétend fournir aucune condition, garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport, et il incombe aux utilisateurs potentiels de déterminer si les informations sont adaptées à leur propre situation. En aucun cas le programme ITSCI ni aucune des sociétés ou organisations faisant partie du programme ne sont responsables d'une perte ou d'une réclamation quelconque résultant de l'utilisation de ces conclusions ou recommandations ou de la confiance accordée à celles-ci.

**ANNEXE A. Vue d'ensemble des résultats des incidents et des groupes de résultats agrégés**

NIVEAU DE VUE GLOBAL	NIVEAU DÉTAILLÉ	DESCRIPTION
Amélioration de la diligence raisonnable	Amélioration de la diligence raisonnable des entreprises	L'entreprise recueille davantage d'informations auprès des fournisseurs, par le biais de visites de mines ou d'autres sources, et en assure le suivi.
	Amélioration des procédures de l'entreprise	L'entreprise améliore les pratiques de travail ou formalise la documentation et les systèmes.
	Données améliorées	Les ITSCI et l'entreprise, en coopération avec les services publics compétents, résolvent les questions relatives aux données ou aux informations sur la chaîne d'approvisionnement.
	Contrôle de plausibilité	ITSCI gère les risques liés à un type de minéral ou à un niveau de production invraisemblable dans les mines ou à des changements de poids.
	Alerte aux risques pour les entreprises	L'ITSCI fournit aux participants des alertes sur les mines, les fournisseurs ou les sites à haut risque.
	Amélioration des procédures ITSCI	L'ITSCI améliore les méthodes de travail ou la documentation, y compris l'adaptation des processus aux exigences locales.
	Poursuite de la surveillance	L'ITSCI continue d'assurer un suivi ciblé des problèmes considérés comme présentant un risque élevé ou susceptibles de se reproduire au-delà de la période d'incident.
Amélioration de la gouvernance et de la sécurité	Amélioration de la sécurité privée	L'entreprise officialise les contrats avec le prestataire de services de sécurité privés, contrôle ou forme l'entreprise de sécurité sur les droits de l'homme.
	Procédures judiciaires achevées, y compris les arrestations	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure l'arrestation, l'imposition d'une amende ou d'autres mesures d'exécution dans le cadre d'une procédure judiciaire.
	Changement de législation ou de procédure	Les autorités ou les chefs coutumiers introduisent des lois nationales ou locales ou des procédures révisées pour protéger la traçabilité et réduire les risques.
	Changement de comportement coutumier	Les chefs tribaux ou autres chefs traditionnels adoptent un nouveau comportement pour soutenir la diligence raisonnable.
	Amélioration de la sécurité de l'État	Les autorités renforcent la sécurité, forment ou améliorent la protection autour des zones minières.
	Action du commandement	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure une audition et des mesures d'application à l'encontre des personnes malhonnêtes occupant une position officielle.
	Amélioration des performances du gouvernement	Les autorités remplacent les agents peu performants ou manquants, augmentent le nombre d'agents ou participent à des formations.

NIVEAU DE VUE GLOBAL	NIVEAU DÉTAILLÉ	DESCRIPTION
	Protection du parc national	Les autorités empêchent les minéraux provenant des parcs nationaux d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement.
	Renforcement de la responsabilité et du suivi au niveau local	Les parties prenantes prennent des mesures pour protéger les chaînes d'approvisionnement responsables, notamment en dénonçant les abus.
	Réduction de la corruption	Les parties prenantes identifient, signalent ou préviennent la corruption.
Suspension ou saisie d'une mine, d'une société ou d'un minéral	Suspension de l'adhésion ou du commerce des minéraux	L'ITSCI suspend la participation d'entreprises ou de mines ou gèle les mouvements de minerais.
	Minéral mis en quarantaine	L'ITSCI demande aux participants de mettre en quarantaine les minerais pendant l'enquête sur l'incident.
	Suspension des opérateurs	Les autorités suspendent les licences minières ou les opérateurs.
	Minéraux saisis	Les autorités saisissent des minéraux douteux.
Sensibilisation et médiation	Sensibilisation	Les parties prenantes participent à des formations informelles ou reçoivent des conseils généraux sur les processus ou les activités.
	Formation formelle	Les parties prenantes participent à des sessions de formation ou d'accompagnement organisées de manière formelle, avec des objectifs ITSCI spécifiques.
	Dialogue avec les parties prenantes	Les parties prenantes participent aux négociations entre les parties commerciales ou d'autres parties pour résoudre les litiges.
Atténuation des risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité	Amélioration de la sécurité	Les parties prenantes ferment les mines ou agissent pour prévenir les accidents répétés par des mesures telles que la formation.
	Contribution de l'entreprise	L'entreprise verse des indemnités aux mineurs blessés ou à la communauté.
	Réduction du travail des enfants	Les parties prenantes forment, sensibilisent ou prennent des mesures pour réduire le travail des enfants.
	Réduction du travail forcé	Les parties prenantes prennent des mesures pour prévenir le travail forcé.
Incident non fondé	Non résolu/non concluant	Non résolu en raison de l'absence d'informations suffisantes ou de preuves permettant de tirer une conclusion.
Incident non résolu	Manque d'engagement non résolu	Non résolu en raison de l'absence d'informations ou d'actions requises de la part de l'entreprise ou des autorités.

NIVEAU DE VUE GLOBAL	NIVEAU DÉTAILLÉ	DESCRIPTION
	Processus juridique incomplet et non résolu	Non résolu en raison de l'inachèvement de la procédure judiciaire à la suite d'une arrestation ou d'un acte similaire.
	Non résolu car absence d'accord international	Non résolu en raison de l'absence de solution convenue, y compris pour l'élimination des minéraux saisis.

**ANNEXE B. Résumé public de haut niveau de la matrice d'incidents de l'ITSCI**

Niveau	Diligence raisonnable	Chaîne de possession	Corruption	Groupes armés et forces de sécurité	Droits de l'homme et autres préoccupations
1	Action en matière de diligence raisonnable inadéquate ou fausses informations	Problèmes de traçabilité ou de procédure inexplicables ou délibérés	Pots-de-vin influençant l'origine minérale déclarée	Groupes armés non étatiques ou comportement illégal des services de sécurité de l'État ayant une incidence sur les minéraux	Violations graves des droits de l'homme ou attaques contre le personnel
2	Absence de mise en œuvre des plans de diligence raisonnable ou absence de réponse	Traçabilité répétée ou problèmes de procédure non résolus	Corruption générale ou non-paiement de taxes officielles	Groupes armés non étatiques ou forces de sécurité de l'État sans raison, près des minerais	Pires formes de travail des enfants, décès accidentels, exploitation minière de zones protégées, intimidation du personnel
3	Absence de politiques générales ou de mises à jour de l'entreprise	Indices de traçabilité ou d'erreurs de procédure	Offres de pots-de-vin, paiements non contractuels ou non assortis d'un reçu	Les missions de sécurité de l'État perturbent les minerais, contrats de sécurité sont insuffisants	Travail des enfants, conflits au sein de la communauté, absence de réunions des parties prenantes